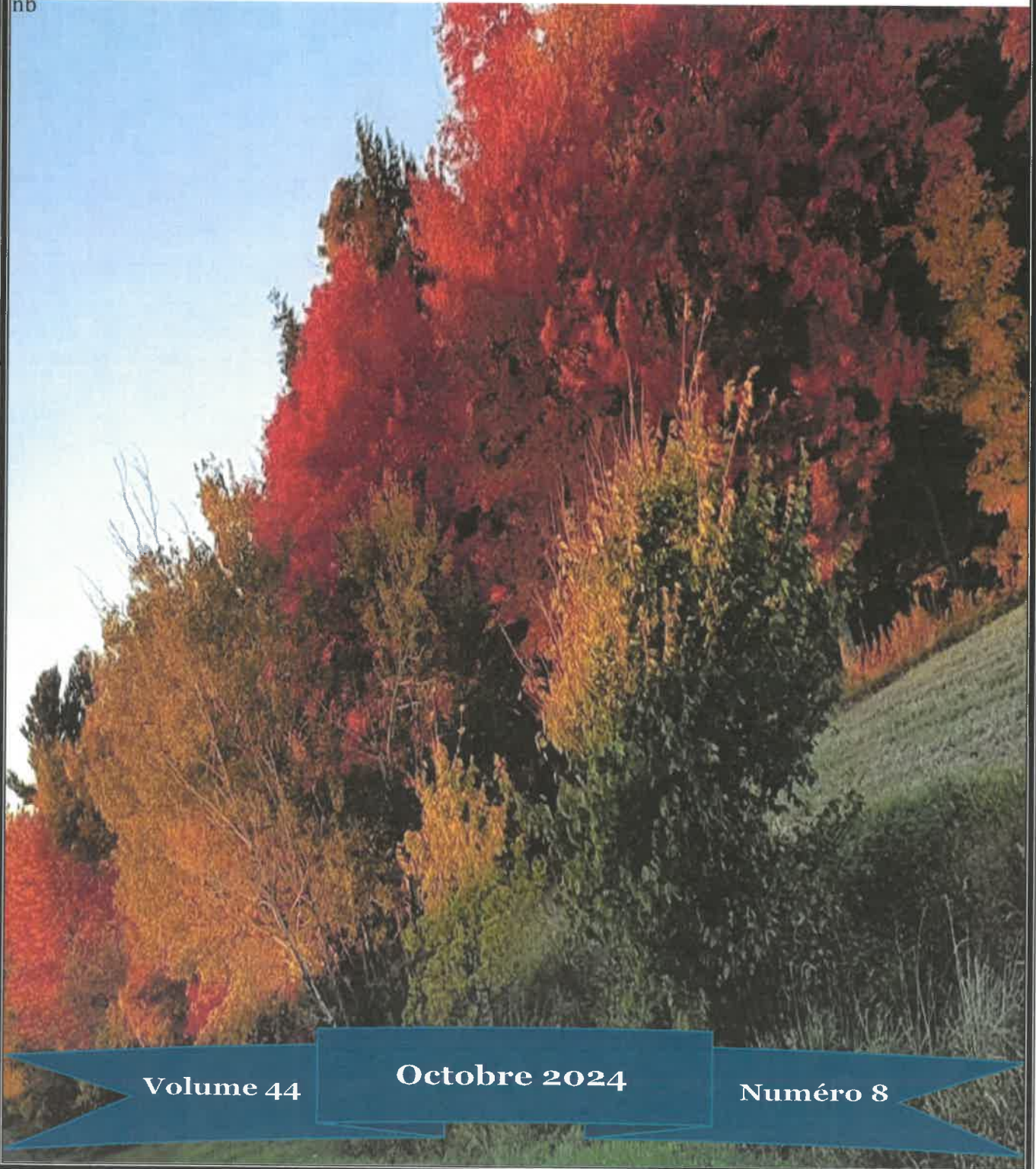


# Le Visitandin

Bulletin rural



nb



Volume 44

Octobre 2024

Numéro 8



**DLF**

Sylvain Laplante, représentant de semences  
131, rang St-Pierre  
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0  
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre  
Vous nourrissez le monde  
J'écoute vos besoins et  
Je vous accompagne dans vos  
décisions*

*Sylvain Laplante*

*Sylvain Laplante*

# Le Visitandin

Octobre 2024

B.N.Q D8150447

B.N.C. ISSN01 143230

## Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

### SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2
Desjardins	2
Municipalité	3 à 12
Chronique MADA	13
Le CIUSSS MCQ et ses services	14
Invitation party costumé	15
Bibliothèque St-Zéphirin	16
Équijustice Nicolet-Yamaska-Bécancour	17
RIGIDBNY	18
Aréna de Nicolet	19
Saviez-vous que...	20
Association des proches aidants	21
Projet école secondaire alternative	22
Tires de tracteurs	23
Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre	24
Villa St-Charles	25
Mots croisés	26

Photo page couverture :  
Rang St-Pierre  
La Visitation-de-Yamaska  
octobre 2023

# Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

## Horaire des célébrations – Octobre 2024

Dimanche	6 octobre	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	13 octobre	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	20 octobre	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	27 octobre	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Bonne nouvelle : Madame Gisèle Desrosiers de Saint-Zéphirin se joint à votre équipe pastorale. Prenez note que plusieurs parcours d'initiation à la foi, de cheminement vers les sacrements (Baptême, Pardon, Communion et Confirmation) et d'exploration de la foi chrétienne sont disponibles, tant pour les enfants et leur famille que pour les adultes en questionnement. N'hésitez pas à communiquer avec nous au **819 293-5492, poste 3**. Vous pourrez ainsi faire part de vos questionnements à Gisèle, collaboratrice en pastorale.

\*\*\*\*\*



**Jouer.  
Épargner.  
Grandir.**

**Caisse scolaire**  
Accompagnez votre enfant dans son apprentissage de l'argent avec une foule d'outils et une nouvelle appli.

Rendez-vous sur [caissescolaire.com](http://caissescolaire.com)



Téléchargez l'application

# MUNICIPALITÉ

**d) Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable ; mandat d'accompagnement et de rédaction**

**Considérant** que l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable entre la Ville de Nicolet et les municipalités de Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Zéphirin-de-Courval et Saint-Elphège est arrivée à échéance en 2023;

**Considérant** que les démarches pour la rédaction d'une nouvelle entente d'une durée de 20 ans ont été entamées par la Ville de Nicolet et qu'à ce jour, deux versions de l'entente ont été présentées aux municipalités;

**Considérant** que les municipalités ont analysé chaque version de l'entente et ont relevé divers éléments qui doivent être retravaillés afin de refléter adéquatement les différentes infrastructures et conditions nécessaires pour une saine gestion de l'eau potable sur leur territoire;

**Considérant** qu'il est primordial pour les municipalités d'arriver à une version de l'entente qui, en plus de respecter les conditions et besoins de la Ville de Nicolet, reflète bien la réalité du terrain et assure une sécurité à chacune des municipalités participantes concernant leur capacité à alimenter leurs citoyens en eau potable dans le présent et dans le futur;

**Considérant** que les municipalités souhaitent proposer à leur tour une version retravaillée de l'entente à la Ville de Nicolet dans un esprit de collaboration et de participation;

**Considérant** que pour arriver à une version révisée de l'entente reflétant les particularités de chaque municipalité concernée, il est souhaitable de faire appel à un tiers qui sera en mesure de retravailler et réviser les aspects techniques de l'entente de manière objective et informée;

**Considérant** que la firme Techni-Consultant possède déjà une expertise concernant le milieu et le réseau d'aqueduc des municipalités participantes;

**En conséquence,**

Il est **proposé** par Michel Plourde, appuyé par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



**2024-06-80**



- D'accepter l'offre de services professionnels de Techni-Consultant concernant l'accompagnement à la négociation de l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable*, à un taux horaire de 125 \$ + taxes, jusqu'à un maximum de 12 500 \$ + taxes;
- De diviser les coûts relatifs à ce mandat à parts égales entre les six municipalités participantes (Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Zéphirin-de-Courval et Saint-Elphège), ce qui représente un montant maximal de 2 083,33 \$ + taxes par municipalité.

ADOPTÉE.

**e) Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable; mandat d'accompagnement juridique**

**Considérant** que l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable* entre la Ville de Nicolet et les municipalités de Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Zéphirin-de-Courval et Saint-Elphège est arrivée à échéance en 2023;

**Considérant** que les démarches pour la rédaction d'une nouvelle entente d'une durée de 20 ans ont été entamées par la Ville de Nicolet et qu'à ce jour, deux versions de l'entente ont été présentées aux municipalités;

**Considérant** qu'une telle entente nécessite une analyse en profondeur de la part de toutes les parties concernées avant de procéder à la signature;

**Considérant** que les municipalités concernées souhaitent obtenir un avis légal afin de s'assurer que l'entente est suffisamment claire, ne porte pas à interprétation et qu'elle est équitable pour tous les partis;

**En conséquence,**

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, appuyé par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De retenir les services de Maître Annie Aubé, associée chez Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour un mandat de révision et de recommandations en lien avec le renouvellement de l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable* dont l'estimation préliminaire des honoraires représente 3 800 \$ + taxes;
- De diviser les coûts réels relatifs à ce mandat à parts égales entre les six municipalités participantes (Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Zéphirin-de-Courval et Saint-Elphège).

ADOPTÉE.

**f) Station de pompage - Système de transmission d'alarmes**

**Considérant** l'offre de service #14158 d'Électro-Concept P.B.L. Inc. en date du 24 mai 2024 pour l'installation d'un système de transmission à la station de pompage de La Visitation-de-Yamaska;

**Considérant** que nous désirons être informé rapidement (par courriel et texto) si un trouble survient à la station de pompage (Ex. : Perte d'alimentation, Marche P1, Marche P2, Défaut P1, Défaut P2, Défaut Génératrice, Marche Génératrice);

**2024-06-82**

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu par les membres du conseil présents d'accepter l'offre de services d'Électro-Concept au montant de 2 940 \$ plus les taxes applicables pour un système de transmission d'alarme à 8 canaux numériques.

**ADOPTÉE.**

**14. Formation « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace »**

**2024-06-83**

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, **appuyé** par Alain Vouligny et résolu par les membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à participer au webinaire « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace » dispensée par l'ADMQ qui se tiendra le 24 septembre 2024.

De plus, il est résolu que les frais d'inscription, au montant de 235 \$ (excluant les taxes) sont à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉE.**

**15. Centre récréatif**

**a) Patinoire**

Sylvain Jutras #3 nous présente la soumission de Steven Raymond des Fondations André Lemaire pour refaire la dalle de la patinoire qui s'élève à 85 200 \$ plus les taxes applicables.

D'autres éléments comme les frais de démantèlement, le grillage, les bandes, les ancrages et autres éléments pour l'installation de divers jeux doivent être ajoutés au projet. Lorsque l'estimation des coûts sera établie, nous pourrons par la suite présenter une demande d'aide financière dans un programme approprié à notre projet.

**Considérant** que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) a proposé un nouveau cadre normatif et une nouvelle cartographie pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM);

**Considérant** cette nouvelle cartographie, l'inspectrice en bâtiments nous exige, pour l'obtention de notre permis de construction, de fournir un plan d'arpentage révisé illustrant avec précision la nouvelle bande de protection.

**Pour ces motifs,**

**2024-06-84**

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité de mandater la firme Auger Dubord arpenteurs-géomètres pour effectuer la révision du plan d'arpentage effectué le 2 juillet 2020.

**ADOPTÉE.**



## 16. Convention pour le déneigement 2024 – 2025 des installations municipales

2024-06-85

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil accorde le contrat de déneigement pour la saison 2024 - 2025 à la Ferme Georden au tarif forfaitaire de 3 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.



## 17. Voirie

### a) Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal – Saison 2024 – 2025

**Considérant** que le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal est échu;

**Considérant** que les dispositions du Règlement #2019-03 sur la gestion contractuelle nous permettent d'octroyer un contrat de gré à gré;

**Considérant** la liste des fournisseurs potentiels et le formulaire Non-respect de la règle de rotation de l'annexe D du règlement #2019-03 dûment complétés;

2024-06-86

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver à Déneigement SVC au montant de **114 953.15 \$** incluant les taxes selon les modalités du devis de demande d'offre de service incluant les taxes selon les modalités du devis de demande d'offre de service.

Le maire, ou à défaut le maire suppléant, et la directrice générale sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska une convention avec l'entrepreneur Déneigement SVC.

ADOPTÉE.

### b) Soumission pour travaux d'asphaltage municipal

**Considérant** que des travaux de rapiéçage manuel et mécanisé visent à maintenir le revêtement de la chaussée jusqu'à ce qu'on procède à une réhabilitation permanente;

**Considérant** que ces techniques de correction, par rapiéçage des surfaces fortement dégradées, permettent également de prolonger la durée de vie de la chaussée, de réduire les interventions en colmatage de nids de poule et d'assurer la sécurité des usagers et usagères ;

2024-06-87

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Sylvain Jutras #3 et résolu à l'unanimité d'allouer un budget de 35 000 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de rapiéçage sur nos routes municipales.

ADOPTÉE.

**10. Adoption du règlement N° 2024-05 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de La-Visitation-de-Yamaska (Règlement N° 2016-09)**

**Considérant** qu'avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par Alain Vouligny à la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) a proposé un nouveau cadre normatif et une nouvelle cartographie pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) et qu'il est d'intérêt public d'apporter les modifications nécessaires ;

**Considérant** que la MRC a modifié son SADR afin d'intégrer ce nouveau cadre normatif;

**Considérant** que cette modification au SADR impose aux municipalités touchées, l'obligation d'intégrer ce cadre normatif;

**Considérant** les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la Municipalité de la-Visitation-de-Yamaska;

**Considérant** que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**En conséquence,**

**2024-07-95**

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, appuyé par Sylvain Jutras #4 et résolu unanimement :

**Que** le règlement portant le numéro 2024-05 soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

**Les article 83 à 83.3**, du Règlement de zonage numéro 2016-09, en lien avec le cadre normatif pour les zones à risques de glissements de terrain sont abrogés de même que le schéma 11 et les tableaux 7, 7.1, 8 et 8.1, et remplacées par les articles 83 à 83.6, cartes et tableaux suivants :

**« Article 83 Zones à risque de glissements de terrain**

La cartographie des zones à risque de glissements de terrain est comprise à l'ANNEXE I – Plan No 3 du présent règlement. Voici les différentes classes de zone qui y apparaissent :

Zone de contraintes relative aux glissements faiblement ou non rétrogressifs / sol à prédominance argileuse (NA1, NA2) :



Zones contenant des talus à pentes fortes ou modérées qui ne subissent généralement pas d'érosion importante. Selon le type, ces zones sont susceptibles aux glissements d'origine naturelle ou anthropique.

Zone de contraintes relative aux glissements faiblement ou non rétrogressifs / sol à prédominance sableuse (NS1, NS2) :

Zones contenant des talus à pentes fortes qui subissent ou non de l'érosion selon le type. Selon le type, ces zones sont susceptibles aux glissements d'origine naturelle ou anthropique.



Zone de contraintes relative aux glissements faiblement ou non rétrogressifs / sol hétérogène (NH) :

Zone caractérisée par des talus à pentes fortes qui subissent ou non de l'érosion. En raison de l'inclinaison et/ou du caractère évolutif de ces talus, il peut y survenir des glissements d'origine naturelle.

Zone de contraintes relative aux glissements fortement rétrogressifs / sol à prédominance argileuse (RA1 sommet, RA1 base) :

Zones caractérisées par de grandes superficies situées au sommet ou à la base du talus. Ces zones pourraient être touchées par des glissements fortement rétrogressifs de grande envergure. Les zones à la base des talus sont susceptibles de recevoir les débris de coulée tandis que le sommet risque de s'effondrer.

Zone de contraintes relative aux glissements fortement rétrogressifs / sol à prédominance argileuse (RA1-NA2) :

Zones situées au sommet ou à la base du talus où il y a une superposition des zones RA1 et NA2. Elle peut être touchée par des glissements peu ou pas rétrogressifs d'origine anthropique, mais aussi par des glissements fortement rétrogressifs amorcés à proximité dans une zone NA1.

### **83.1 Règles d'interprétation**

Lorsqu'une intervention empiète sur 2 zones de contraintes, les normes de la zone qui sont les plus sévères doivent être appliquées même si l'emplacement visé par l'intervention est situé majoritairement dans la zone possédant les normes les plus souples.

Lorsqu'une intervention empiète partiellement dans une zone de contraintes, les normes de la zone doivent être appliquées à la partie de l'intervention concernée par l'empiètement. Cette interprétation est valable même dans le cas, par exemple, où l'empiètement partiel vise un bâtiment principal et que celui-ci est situé majoritairement à l'extérieur des zones de contraintes.

Lorsqu'une intervention est localisée entièrement à l'extérieur d'une zone de contraintes, aucune norme ne doit être appliquée même si une partie du terrain est touchée par une zone de contraintes. Cependant, toute autre intervention, qui serait située dans cette partie du terrain, est assujettie aux normes applicables à cette zone de contraintes.

Lorsqu'une intervention est soumise au respect d'une marge de précaution, celle-ci doit être mesurée à partir du sommet ou de la base du talus sur le terrain. -8-

### **83.2 Normes minimales**

Dans les zones à risque de glissements de terrain, les normes minimales inscrites au Tableau 7 et Tableau 7.1 qui suivent, s'appliquent.

Sous réserve du Sous-Article 83.4 du présent règlement, chacune des interventions visées par ce cadre normatif est en principe interdite dans les talus et les bandes de protection, dont la largeur est précisée, au sommet et/ou à la base de ceux-ci.

Insertion des tableaux 7 et 7.1

### **83.3 Nouveaux usages et changements d'usage**

Dans les zones NA1, NA2, NS1, NS2, NH, RA1sommet, RA1 base et RA1-NA2, les nouveaux usages, que ce soit par la construction d'un nouveau bâtiment ou par la modification d'un usage dans un bâtiment existant, en faveur d'un des usages suivants sont interdits :

- édifices publics et institutionnels, tels que lieux de culte, établissements d'enseignement, bibliothèques, garderies, les édifices pour personnes âgées, cliniques médicales, établissements d'administration et de services gouvernementaux, équipements culturels et sportifs, postes de police et de pompiers, établissements de transport public, postes de distribution électrique, de gaz, de téléphone, de télécommunication, services de voirie, équipements d'aqueduc et d'égout, usines de produits dangereux ou contaminant, etc.

### **83.4 Levée des interdictions**

Toutes les interdictions mentionnées dans le Tableau 7 et le Tableau 7.1 du Sous-Article 83.2 du présent règlement peuvent être levées conditionnellement au dépôt d'une expertise géotechnique, répondant aux exigences établies au Sous-Article 83.5 du présent règlement, en appui de la demande de permis ou de certificat. Cette expertise est réalisée aux frais du demandeur. Les constructions ou travaux prévus pourront être réalisés conditionnellement au respect des prescriptions inscrites à l'expertise géotechnique et à l'obtention du permis de construction ou du certificat d'autorisation municipal selon les dispositions inscrites au règlement d'administration (règlement numéro 2016-12).

### **83.5 Contenu de l'expertise géotechnique en fonction des interventions envisagées**

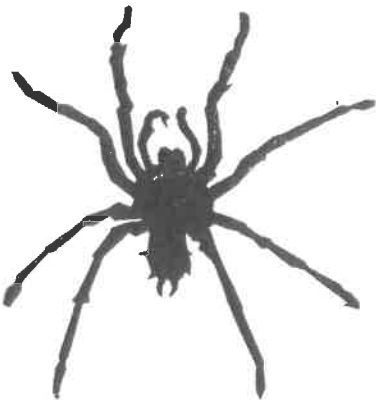
Insérer les tableaux 8 et 8.1 »

### **83.6 Droits acquis**

Les dispositions portant sur les droits acquis spécifiques aux zones à risque de glissements de terrain font l'objet de l'Article 117 du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Remplacer à l'article 117 « Droits acquis relatifs aux zones à risque de glissements de terrain » du Règlement de zonage numéro 2016-09 les références comme suit :



**Article 117 Droits acquis relatifs aux zones à risque de glissements de terrain**

Si une construction, visée par une interdiction inscrite au Tableau 7 et au Tableau 7.1 du Sous-Article 83.2 du présent règlement, est détruite, est devenue dangereuse ou a perdu plus de cinquante pour cent (50 %) de sa valeur portée au rôle d'évaluation avant l'événement par suite d'un incendie ou de quelque autre cause (un autre sinistre, la volonté ou l'inaction du propriétaire, etc.), les droits acquis de cette construction sont éteints et donc, la reconstruction ou la réfection doit se faire en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur au moment de cette reconstruction ou réfection.

**ARTICLE 4**

Remplacer le plan de zonage no 3 par celui en annexe.

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉE.**

**11. Loisirs**

**a) Terrain de volleyball de plage**

Alexandra Vouligny a rencontré le conseil afin de savoir si la municipalité désire relocaliser le jeu au centre récréatif. Les élus estiment qu'il serait préférable de le laisser sur le terrain des loisirs et de développer un projet subventionné pour y installer plusieurs équipements.

**b) Parc aux Écartes-Rouges**

Claudine Vouligny demande à ce qu'on ajoute une ou deux tables de pique-nique puisque le site est souvent fréquenté et qu'il manque de places assises. Sylvain Jutras #3 ira porter des tables du lot acheté il y a quelques années et remisées à sa ferme.

**12. Aqueduc**

**a) Frais d'émission du règlement d'emprunt No 2022-05 décrétant une dépense de 2 596 500 \$ et un emprunt de 2 596 500 \$ pour effectuer des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur les rangs St-Pierre et Chatillon**

**Considérant** que la municipalité a affecté au financement des travaux une somme de 804 998 \$ provenant de la contribution de la TECQ 2019-2023 ainsi qu'une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnements non affecté,

**Considérant** que le mode de financement sera par billet puisque le montant sera entre 100 000 \$ et 1 999 999 \$;

**Considérant** que des frais d'émission peuvent être perçus lors d'un financement par billet;

2024-07-96

**En conséquence,**

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Claudine Vouigny et résolu à l'unanimité des membres présents d'ajouter les frais engagés aux fins de cette émission d'obligations soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.

ADOPTÉE.

**13. Centre récréatif**

**a) Patinoire**

Une demande de révision du plan d'arpentage a été demandé à la firme Auger & Dubord, Arpenteurs-géomètres. La directrice générale pourra confirmer avec eux que nous n'ajouterons pas le terrain de volleyball sur ce plan.

**14. Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec**

**Considérant** la demande d'appui de plusieurs municipalités du Québec, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (ci-après nommée « SQ »);

**Considérant** que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

**Considérant** que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

**Considérant** que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

**Considérant** que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

**Considérant** que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**En conséquence,**

2024-07-97

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Sylvain Jutras #4 et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** soit formellement demander au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;



Que soit transmis la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.

**15. Demande d'acquisition d'un nouvel outil de travail: *Munys, Tableau de bord en gestion municipale***

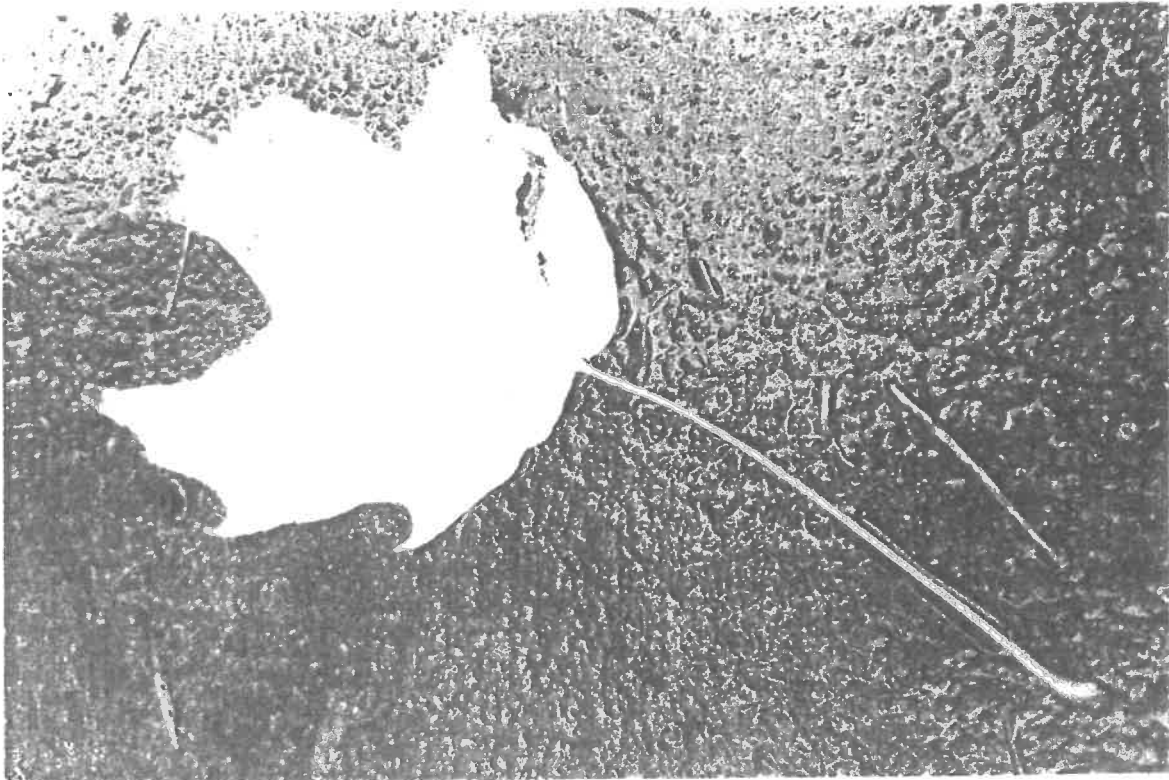
**Considérant** que cet outil de planification regroupe essentiellement un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer et les outils pour nous aider à bien gérer notre municipalité;

**Considérant** qu'il serait pertinent d'acquérir une licence car il s'agit d'un réel investissement pour notre organisation;

**2024-07-98**

Il est proposé par Pierre Bourassa, appuyé par Sylvain Jutras #3 et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'acquisition d'une licence au coût de 405 \$ (achat initial la première année) et des frais annuels de 325 \$ pour les années subséquentes.

ADOPTÉE.





## MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA

Tél. : 450-564-2818; Téléc. : 450-564-9923

[www.lavisitationdeyamaska.net](http://www.lavisitationdeyamaska.net)

[info@lavisitationdeyamaska.net](mailto:info@lavisitationdeyamaska.net)

### LA CHRONIQUE MADA (Municipalité Amie des Aînés)

## 1<sup>er</sup> octobre, journée internationale des personnes âgées

Le 14 décembre 1990, lors de l'assemblée générale des Nations Unies, un vote a été fait pour proclamer la journée internationale des personnes âgées. Savez-vous que le nombre de personnes âgées (définies comme les personnes de 65 ans ou plus) a triplé, passant d'environ 260 millions en 1980 à 761 millions en 2021. Alors les objectifs de cette journée sont d'accroître la connaissance et la sensibilisation à la Déclaration universelle des droits de l'homme et susciter l'engagement de toutes les parties et de renforcer la protection des droits humains des générations actuelles et futures de personnes âgées du monde entier.

Alors partageons et apprenons des modèles intergénérationnels de protection des droits humains dans le monde entier. Nous demandons d'inviter les gouvernements et les entités des Nations Unies à revoir leurs pratiques actuelles afin de mieux intégrer dans leurs travaux une approche des droits humains fondée sur le parcours de vie. Ils devraient aussi garantir la participation active et significative de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les institutions nationales des droits humains et les personnes âgées elles-mêmes, aux travaux sur le renforcement de la solidarité entre les générations et les partenariats intergénérationnels.

Chaque personne, où qu'elle vive, devrait avoir la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé. Pourtant, l'environnement dans lequel nous vivons peut être bénéfique pour notre santé ou, au contraire, lui être néfaste. Celui-ci influe considérablement sur notre comportement et notre exposition aux risques sanitaires (par exemple, la pollution de l'air, la violence et certains abus financiers), sur notre accès aux services (par exemple, les soins de santé et l'aide sociale).

**N'ayez pas peur de demander de l'aide et les ressources.**



# Le CIUSSS MCQ et ses services : *Maltraitance envers les aînés*

Peu importe les circonstances ou la situation, la maltraitance est inacceptable. Les personnes aînées ainsi que toute personne majeure en situation de vulnérabilité sont davantage susceptibles à subir de la maltraitance. Il ne faut pas la banaliser puisque les conséquences pour la victime peuvent être graves.

## Qu'est-ce que la maltraitance?

La maltraitance est un geste singulier ou répétitif. C'est aussi l'absence ou le manque d'action appropriée dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. Le résultat provoque, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne. Elle peut se présenter sous deux formes et sept types.

## Deux formes de maltraitance :

- **La violence** : Malmener une personne ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.
- **La négligence** : Ne pas se soucier de la personne, notamment par une absence d'action appropriée afin de répondre à ses besoins.



## Sept types de maltraitance :

- Physique
- Psychologique ou émotionnelle
- Sexuelle
- Matérielle ou financière

- Organisationnelle
- Violation de droits
- Âgisme

## Des ressources disponibles

Si vous croyez être victime de maltraitance ou que vous êtes témoin d'une telle situation, n'hésitez pas à demander de l'aide :

- Parlez-en à une personne de confiance : famille, ami, intervenant, infirmière, comité des usagers ou de résidents, etc.
- En cas de situation de maltraitance présentant un risque sérieux de mort ou de blessure grave et sentiment d'urgence, appelez le 911.
- Appelez la ligne Info Santé/Info Social en composant le 811
- Appelez la ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA) 1 888 489-2287
- Appelez la ligne d'écoute pour les Autochtones au 1 855 242-3310

Pour plus d'informations,  
visitez notre site Web au  
[ciussmcp.ca](http://ciussmcp.ca)

★ VOUS ÊTES INVITÉS ! ★

# HALLOWEEN

PARTY COSTUMÉ



1<sup>er</sup> NOVEMBRE

DÈS 20h

## LA VISITATION

DANSE - CONCOURS - JEUX

BAR SUR PLACE

ARGENT COMPTANT SEULEMENT

COSTUME ET ACCESSOIRES ENCOURAGÉS

AU CENTRE RÉCRÉATIF  
19, RUE PRINCIPALE,  
LA VISITATION-DE-YAMASKA

# Bibliothèque St-Zéphirin

Feuilletez gratuitement des milliers de journaux et de magazines de partout dans le monde.

Accès illimité aux plateformes

Services en ligne offerts par votre bibliothèque municipale.

**Biblietcie.ca**

Connectez-vous grâce à votre numéro d'abonné-e et votre NIP.

Venez nous voir pour plus de détails et vous inscrire pour les services en ligne.

Horaire :

- Lundi 13h à 15h
- Mercredi : 18h30 à 20h30
- Samedi : 10h à 12h.

Coordonnées :

950, rue des Loisirs.

Saint-Zéphirin-de-Courval

Téléphone : (450) 564-2401.

Courriel :

[biblio092@reseaubibliocqlm.qc.ca](mailto:biblio092@reseaubibliocqlm.qc.ca).

- [Bibliothèque de Saint-Zéphirin-de-Courval - Réseau BIBLIO CQLM \(biblietcie.ca\)](#)

- Suivez nous sur FB : Bibliothèque de Saint Zéphirin de Courval

- <https://www.saint-zephirin.ca/fr/loisirs-culture-et-vie-communautaire/bibliotheque-municipale>



équi  
justice

Équijustice  
Nicolet-Yamaska-Bécancour

40 ans !!!



## LA MÉDIATION CITOYENNE

### Service

- Gratuit
- Confidentiel
- Volontaire

**C'est aussi pour les personnes  
aînées et adultes en situation de  
vulnérabilité**

Vous vivez une situation de conflit avec un voisin, un propriétaire, un proche aidant ou encore avec un membre de votre famille.

Vous vous sentez préoccupés et vous ne savez plus quoi faire pour améliorer la situation ...

### **Avez-vous pensé à la médiation citoyenne ?**

Équijustice Nicolet-Yamaska-Bécancour peut vous aider! La médiation citoyenne c'est un service d'accompagnement accessible à toutes personnes souhaitant entamer un dialogue lors d'une situation de conflit ou souhaitant recevoir des outils afin de faciliter la communication avec la personne concernée.

Les médiateurs sont là pour vous écouter et vous aider à construire une démarche qui répondra à vos attentes.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'informations.

819-293-8671 poste 2223  
mediationcitoyennenyb@equijustice.ca



équi  
justice  
NICOLET-YAMASKA-BÉCANCOUR  
Membre du Réseau  
de justice réparatrice  
et de médiation  
citoyenne

Financé par le gouvernement du  
Canada par le biais du programme  
Nouveaux Horizons pour les aînés

Canada

# RIGIDBNY

Régie intermunicipale  
de gestion intégrée des déchets  
Bécancour-Nicolet-Yamaska



## FEUILLES D'AUTOMNE

La RIGIDBNY vous invite à adopter ces pratiques simples et efficaces afin de contribuer activement à la réduction des déchets :

- laissez-les au sol et passez-y votre tondeuse afin qu'elles soient déchiquetées et qu'elles agissent à titre de fertilisant naturel;
- apportez-les à l'écocentre ou à l'un de nos points de dépôt agricole afin que nous les valorisons pour vous. Rappelez-vous également qu'à l'écocentre, vous devez vider vos sacs à l'endroit désigné;
- conservez-les dans un endroit sec afin de les utiliser dans votre composteur domestique.

Pour plus de détails, visitez notre site Web à l'adresse suivante:

[www.rigidbny.com](http://www.rigidbny.com)

## COMPOSTAGE

L'automne la saison idéale  
pour commencer à composter



Offre d'une durée limitée.  
Certaines conditions s'appliquent.  
Formulaire de demande en ligne.



BIODIGESTEUR

75\$



COMPOSTEURS

35\$



COMPOSTEUR EN BOIS

75\$

## PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉGIE DE BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA



### COUCHES LAVABLES

REMBOURSEMENT DE 70 % DU  
TOTAL DE VOS FACTURES POUR UN  
MAXIMUM DE 345 \$.\*



### PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

REMBOURSEMENT DE 50 % DU  
TOTAL DE VOS FACTURES POUR UN  
MAXIMUM DE 100 \$.\*

\*certaines conditions s'appliquent. Pour connaître tous les détails de nos programmes et remplir les formulaires de demande, visitez notre site internet.

## LES DÉGUISEMENTS D'HALLOWEEN ÉCOLO



Regardez parmi les articles que vous avez déjà à la maison. Il est aussi intéressant d'emprunter les costumes d'amis.



Usez de créativité à partir des matières de votre bac de recyclage.



Faites une visite à un centre de dons ou une friperie pour vos costume ou les articles manquants, vous trouverez à coup sûr.



RIGIDBNY



819 294-2999



WWW.RIGIDBNY.COM



BACBLEU

# Aréna de Nicolet

## Patinage libre



**Dimanche**  
13 h 30 à 14 h 45

**Mardi,  
mercredi et  
jeudi**  
15 h à 16 h 45

**Vendredis  
pédagogiques**  
10 h à 11 h 30

13-27 septembre  
25 octobre | 8 novembre  
6 décembre | 24 janvier  
7-21 février | 21 mars

## Hockey libre



**Adulte : (11 ans et +)**

Les vendredis  
15 h à 16 h 45

**Vendredis  
pédagogiques  
(11 ans et moins)**

13 h 30 à 15 h

13-27 septembre  
25 octobre | 8 novembre  
6 décembre | 24 janvier  
7-21 février | 21 mars

Tarif hockey **résident : Gratuit** / Non-résident - Adulte 6\$ - Enfant 3\$

Tarif patinage **résident : Gratuit** / Non-résident - Adulte 4\$ - Enfant 2\$

La municipalité de La Visitation-de-Yamaska a signé une entente de tarification supralocale en loisirs et sports avec la Ville de Nicolet qui a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2020. Par cette entente, la municipalité désire mobiliser les familles et les citoyens de tout âge afin qu'ils adoptent un mode de vie actif.

**Les Visitandins peuvent donc bénéficier des mêmes tarifs que les Nicolétains pour les activités suivantes :**

Aréna Pierre-Provencher	Centre sportif de l'ENPQ	Baseball
Dek hockey	Soccer	Tennis
Triathlon	Voyage de ski	Tennis

Visitez le site internet de la Ville de Nicolet pour consulter le répertoire des loisirs et sports à <https://nicolet.ca/fr/repertoire-loisirs>. Lors de l'inscription, vous devez présenter une preuve de résidence (permis de conduire, bail, compte de taxes ou factures récentes à votre nom).

## SAVIEZ-VOUS QUE.....

C'est en avril 2022 que le gouvernement du Québec a officialisé sa sortie permanente de l'exploitation et de l'exploration des hydrocarbures. La loi oblige notamment les détenteurs de claims pétroliers en territoire québécois à faire une croix sur leurs permis. Ils disposeront d'une période de trois ans pour fermer leurs puits s'ils ne présentent aucun risque ou d'un an s'il y a des menaces de fuites.

Les frais de nettoyage et de fermeture des 62 puits d'exploration actifs seront remboursés à 75% par le gouvernement. Le gouvernement s'est également engagé à dédommager les pétrolières qui s'étaient procuré un permis d'exploration après octobre 2015. (François Carabin, *Le Devoir*, 12 avril 2022).

Le 13 juillet dernier, le journaliste Alexandre Shields révélait que les puits de gaz de schiste forés et fracturés au Québec laissent toujours fuir du méthane, un très puissant gaz à effet de serre. Les rapports d'inspection obtenus du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) indiquent que ces puits ne sont toujours pas fermés et qu'ils laissent fuir du méthane, ce gaz à effet de serre dont l'effet de réchauffement est 28 fois plus élevé que le CO<sup>2</sup>. Le volume des fuites quotidiennes est évalué à 122 m<sup>3</sup>, soit environ 45 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel par année. Selon le titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, M. Pierre-Olivier Pineau, ces fuites quotidiennes équivalent presque aux émissions annuelles d'une voiture ou de 315 voitures pour une année. (Autrement dit, à chaque jour, les puits émettent autant qu'une voiture durant une année. Et, pour une année, les puits émettent autant que 315 voitures.)

Ces fuites sont surtout le fait de 8 puits dont le plus problématique a été foré et fracturé par Talisman Energy à La Visitation-de-Yamaska. Ce seul puits laisse fuir près de 17 000 m<sup>3</sup> de méthane chaque année. D'autres puits problématiques ont également été identifiés à Saint-Édouard en Montérégie et à Saint-Louis-de-Richelieu.

Conformément aux dispositions législatives prévues, tous les puits de gaz de schiste doivent être fermés d'ici la fin de 2027, sauf pour ceux qui pourraient faire l'objet d'un projet-pilote d'acquisition de connaissances. Cependant, les travaux de fermeture sont présentement suspendus en raison d'actions en justice lancées contre le gouvernement par des entreprises qui détenaient des permis d'exploration pétrolière et gazière au Québec. (Alexandre Shields, *Le Devoir*, 13 juillet 2024).

Yves Lebel  
49, rang Saint-Pierre  
La-Visitation-de-Yamaska

N.B. Les renseignements de ce document ne confirment ou n'infirmement aucunement la position du conseil municipal, ni des membres de l'équipe du journal *Le Visitandin*.



## Atelier mieux-être Animé par Cynthia Leblanc



### *Retrouver le chemin du bien-être...*

*Saviez-vous qu'il existe des règles de vie qui permettent de vous épanouir au quotidien ?*

La personne proche aidante consacre souvent la majeure partie de son temps à prendre soin de l'autre. Lentement, son propre bien-être devient de moins en moins sa priorité.

Comment faire de la place pour prendre soin de soi-même lorsqu'on est proche aidant?

Ces règles, basés sur le livre de Don Miguel Ruiz – « Les Quatre accords toltèques : La voie de la liberté personnelle », sont des moyens simples à mettre en place pour prendre soin de soi et faciliter notre vie ainsi que notre rôle de personne proche aidante.

« Les Quatre accords toltèques nous offrent un puissant code de conduite capable de transformer rapidement notre vie en une expérience de liberté, de vrai bonheur et d'amour. »

Ils nous livrent les clés pour vaincre la peur, la haine, le jugement, les croyances limitantes et nous montrent comment on peut se libérer du conditionnement collectif.

Il s'agit de quatre règles de vie essentielles pour apprendre à mieux se connaître et s'aimer. Ces quatre accords toltèques nous invitent donc à partir à la recherche de notre identité profonde et vraie afin de retrouver notre liberté personnelle et ainsi cheminer vers une vie faite de bonheur et de joie. Ils nous aident à retrouver la dimension d'amour inconditionnel qui est à notre origine.

Cet atelier vous apportera un moyen d'améliorer votre état intérieur et votre bien-être, vous permettant ainsi de maintenir l'équilibre et l'harmonie dans votre rôle de personne proche aidante.

**Mardi le 15 octobre (9 h à 11h :30)**

**ST-GRÉGOIRE** : Local de l'APPABNY 4225 av Landry, Bécancour

Au plaisir de vous y rencontrer!

*Cynthia*

**Inscriptions obligatoires : 819-606-0076 | info@prochesaidantsbny.ca**



**Vous avez entendu parler du projet d'une école secondaire alternative ?  
Vous êtes curieux d'en savoir plus ?  
Venez nous rencontrer le 5 novembre 2024 à 19 h au Faubourg Mont-Bénilde !**

**Voici une brève présentation de comment est né notre projet :**

L'idée d'une école secondaire alternative sur le territoire du Centre de services scolaire (CSS) de la Rivéraine est venue de parents ayant des enfants fréquentant l'école primaire alternative des Perséides située dans la ville-de-Bécancour. Connaissant déjà ce modèle d'école au primaire et en ayant constaté les avantages, ils ont décidé, en mai 2024, d'entamer des démarches pour rendre le modèle alternatif accessible également au niveau secondaire.

En continuité avec l'école alternative des Perséides, l'école secondaire alternative désire créer un milieu centré sur l'élève et sur ses intérêts. Tout en accompagnant les élèves vers les attentes du programme du ministère de l'Éducation, l'école s'assurera de développer le plein potentiel de ces derniers, dans le respect de leurs capacités individuelles, de leurs forces et de leurs défis.

Au fil des années, les jeunes qui évolueront dans l'école développeront une grande autonomie, un sens critique et une réelle motivation à apprendre. Les compétences qu'ils auront acquises au secondaire feront d'eux des adultes engagés, déterminés et prêts à s'investir pleinement dans leurs projets de vie.

**Vous êtes intéressé par le projet ? Merci de nous aider à démontrer le besoin actuel en remplissant notre sondage.**


Sondage pour le projet d'une école secondaire alternative sur le territoire du CSS de la Rivéraine



Pour informations :

Comité de parents fondateurs :

[secondairealternative@gmail.com](mailto:secondairealternative@gmail.com)

 Projet école secondaire alternative sur le territoire  
CSS de la Rivéraine  
<https://bit.ly/projetesa>

# TIRES DE TRACTEURS



Le Club Relance Jeunesse Visitandine (CRJV), organisateur des tires de tracteurs, est fier du succès de la journée du 24 août 2024. Belle température, fiers compétiteurs et spectateurs nombreux, tous les ingrédients étaient réunis pour combler nos attentes.

Ce succès, on en doit une bonne partie aux généreux bénévoles qui acceptent de donner de leur temps pour notre cause. D'année en année, on revoit souvent les mêmes visages et des nouveaux s'ajoutent. Une bonne relève! UN énorme MERCI à vous tous. Sans vous, il n'y pas d'évènement.

## MAIS QUE FAIT-ON AVEC L'ARGENT AMASSÉ?

250\$      250\$      250\$      250\$      250\$

Saviez-vous que 250\$, c'est le remboursement annuel (sur présentation de factures) auquel peut avoir droit chacun de nos Visitandins résidents étudiants de 21 ans et moins pour une subvention sportive ou culturelle?

Joueur de hockey, cours de musique, sortie d'escalade... peu importe!!! Vous n'avez qu'à faire parvenir par Messenger ou courrier une copie de votre facture à Caroline Sanfaçon.

Pour plus de détails, vous pouvez la contacter au 819-818-6084.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE

# DÎNER COMMUNAUTAIRE

– Mercredi 9 octobre 2024 –

**Sujet: Prévenir la fraude, ça débute avec vous**

Conférencière : Annie Thibodeau, sergente et coordonatrice locale en police communautaire à la SQ



au Centre communautaire de Saint-Zéphirin-de-Courval  
80, rue Des Loisirs, Saint-Zéphirin-de-Courval J0G 1V0

Coût : 12 \$

Accueil : 11 h 45

Dîner : 12 h

Conférence : 13 h 30

**Inscrivez-vous avant le 2 octobre :  
450 568-3198, poste 101**

**En réservant votre place, vous vous engagez à payer votre billet même si vous êtes absent.**





# RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES

34 appartements - 1 ½, 2 ½, 3 ½ & 4 ½

Nos logements sont accueillants, modernes et lumineux! Plus grands que les appartements que vous trouverez en ville, toutes nos unités ont un beau grand balcon pour profiter de l'été



Inclus avec  
votre bail  
à la  
Villa St-Charles:



*Présence et assistance  
de notre infirmière la  
semaine et un préposé  
aux bénéficiaires 24/7.*



*Un service d'entretien  
ménager régulier de votre  
loyer toutes  
les 2 semaines.*



*Notre salle  
d'entraînement, notre  
bibliothèque et nos  
activités animées.*



*Une collation chaque  
après-midi pour tous  
nos résidents*



*Votre case de  
stationnement  
personnelle pour votre  
voiture.*

Contactez-nous pour plus  
d'infos ou pour une  
visite VIP gratuite

 [villastcharles.com](http://villastcharles.com)

41, rue St-Charles, Sainte-Perpétue

**819-336-6633**

## EMPLOI DISPONIBLE - POSTE PERMANENT / DE JOUR CUISINIER/CUISINIÈRE



Joins-toi à notre belle famille et viens préparer de bons petits plats à nos résidents



- C'est un poste de jour de 15 heures par semaine incluant une fin de semaine sur 3
- On recherche un(e) candidat(e) avec un diplôme d'études secondaire général terminé, une personne structurée, qui travaille rapidement et évidemment, qui sait bien cuisiner!
- Entrée en poste immédiate
- Pour plus d'infos sur le poste, visitez la page Carrières de notre site web [villastcharles.com](http://villastcharles.com)

41, rue St-Charles, Sainte-Perpétue  
**819-336-6633**

Pour postuler, envoie ton cv au  
[villastcharles@villastcharles.com](mailto:villastcharles@villastcharles.com)



# Mots croisés

## Horizontalement

I. Mesure. - II. Evacuation. - III. Boue noirâtre. Bécane. - IV. Génie. - V. Instrument à cordes. Fatiguée. - VI. Mortelles. Rendez-vous des stratèges. - VII. Agence spatiale européenne. Pièce tournante. - VIII. Partez ! Appropriés. - IX. Pays asiatique. Lac de Laponie. - X. Surprise. Champion.

## Verticalement

A. Ensemble d'opéras. - B. Ecrivain italien. Article. Possèdent. - C. Oiseau marin. Bas de gamme. - D. Limpide. Saharien. - E. Ile italienne. Garçon d'écuries. - F. Vraie. Palmipède. - G. Jusqu'à midi. Charme. - H. Insectes des eaux stagnantes. Amusant recueil. - I. Il soutient le septième art. Prendra ses distances. - J. Agent de liaison. Déesse grecque.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

# Toitures Boudreau inc.

RÉSIDENTIEL  
COMMERCIAL  
INDUSTRIEL

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane élastomère Soprema
- Réparations
- Déneigement de toitures

819-469-7238

[Toituresboudreaufils@outlook.com](mailto:Toituresboudreaufils@outlook.com)

172, St-Joseph, La Visitation-de-Yamaska

\*\*\*\*\*



## Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé

Nous tenons à remercier les Visitandins et Visitandines de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »  
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

- MÉLANIE DEMERS,  
ostéopathe et propriétaire
- ANNIE-MARIE LAFOND,  
hypnothérapeute
- MARIE-DANIELLE LEMIRE,  
ostéopathe
- VALÉRIE CÔTÉ,  
entraîneur Sportif

**Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177**

\*\*\*\*\*



## BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0

Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7h40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.



**Donald Martel**  
Député de Nicolet-Bécancour



819 233-3521 / 1 855 333-3521  
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca

Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.

\*\*\*\*\*



**Siège social**  
181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

**Centre de services** Bas-Saint-François  
85, Route Marie-Victorin, Case postale 268  
Saint-François-du-Lac, J0G 1M0

desjardins.com/caissedenicolet  
 Desjardins (Caisse de Nicolet)

**BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?**  
Composez le **819 293-8570** • **1 877 393-8570**

**Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :**

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

\*\*\*\*\*

## MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA



Maire	Alain Vouligny		
Siège # 1	Claudine Vouligny	Siège # 4	Sylvain Jutras (Jude)
Siège # 2	Caroline Sanfaçon	Siège # 5	Pierre Bourassa
Siège # 3	Sylvain Jutras (L.-Georges)	Siège # 6	Michel Plourde

**Heures d'ouverture du bureau municipal**  
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>  
<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>